



HAL
open science

Master Administration des institutions culturelles

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Administration des institutions culturelles. 2011, Université Aix-Marseille 3. hceres-02039975

HAL Id: hceres-02039975

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039975>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : AIX-MARSEILLE

Etablissement : Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3

Demande n° S3MA120003404

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Administration des institutions culturelles

Présentation de la mention

Cette mention, à une seule spécialité qui lui est spécifique, « Administration des institutions culturelles », vise à former des cadres dans les métiers de gestion de la culture (conception et mise en œuvre de projets culturels). Cette spécialité est délocalisée à Arles, ce qui offre de nombreux avantages, par l'implication d'acteurs professionnels (Actes Sud, dont le siège est à Arles, Harmonia Mundi dont le siège n'est pas très loin, etc.), et les collectivités locales et territoriales.

L'autre spécialité, « Compétences complémentaires en informatique » (CCI), est partagée entre plusieurs mentions.

Depuis la dernière évaluation, on observe un renforcement de la part du management dans cette mention, comme cela avait été conseillé alors par les évaluateurs.

Les objectifs scientifiques sont en cohérence avec la spécificité du champ de formation. Exemple :

- Apporter des compétences en économie et droit de la culture ;
- Maîtriser des outils de communication et de mise en œuvre de projets culturels.

Les enseignants sont rattachés à des laboratoires de recherche (exemple CERGAM, Centre d'études et de recherche en gestion d'Aix Marseille).

Des collaborations existent avec l'Ecole nationale supérieure de la photographie, Les rencontres d'Arles, l'Ecole d'art d'Aix-en-Provence, mais aussi avec l'Opéra national de Paris, la Galerie Françoise Paviot (Paris), le Fonds national d'art contemporain, etc.

Les interventions d'universitaires couvrent différentes disciplines (Conseil national des universités - CNU - 01, 02, 05, 06).

Indicateurs

Effectifs constatés	30 à 50 en M1 Environ 50 en M2
Effectifs attendus	En légère croissance
Taux de réussite	Très bons
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	100 %
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	93 % des répondants en emploi en postes de responsabilités dans le domaine culturel (60 % de répondants)
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Il s'agit d'une excellente mention/spécialité, préparant à des emplois de responsabilités en nombre croissant. La formation est dispensée en forte relation avec les acteurs professionnels locaux et nationaux, et les collectivités locales. Elle est bien ciblée et unique sur l'établissement, et plus largement sur les trois universités d'Aix-Marseille ayant vocation à se rapprocher. La délocalisation sur Arles est porteuse, même si elle peut amener quelques difficultés, en particulier concernant l'offre en matière de langues étrangères. On regrettera cependant que peu de chercheurs actifs soient impliqués dans cette mention, alors que le dossier annonce un beau projet de recherche (selon deux thématiques majeures : édition (livres, musique, films), évaluation des politiques culturelles et indicateurs de performance au niveau des collectivités locales et territoriales). Le faible recrutement d'étudiants de lettre ou histoire de l'art, est dommage, car cette spécialité pourrait contribuer à la valorisation de leur parcours grâce à l'acquisition d'une compétence en gestion. Enfin, on note aussi une faible attention portée (semble-t-il) à la langue et la culture provençale (objet pourtant de manifestations culturelles nombreuses, dont certaines de grande qualité), en relation à d'autres régions de langue d'Oc, et de l'ouverture qu'elles offrent sur le monde latin moderne (Catalogne, monde ibérique, Italie, Roumanie, et plus largement bassin méditerranéen...).

La spécialité « Compétences complémentaires en informatique » (CCI) est commune à plusieurs mentions en économie et gestion, et permet d'apporter une compétence complémentaire en matière de systèmes d'information, mais la pertinence de son intégration dans cette mention n'est pas avérée, en raison de la possibilité d'accès direct en M2 sans l'obtention préalable d'un diplôme de master.

- Points forts :

- L'ancrage socio-professionnel.
- Le positionnement original de la mention.
- Le bon développement de la formation continue.

- Points faibles :

- Quelques difficultés liées à la délocalisation sur Arles (offre en matière de langues étrangères par exemple), mais cette délocalisation apporte beaucoup par ailleurs.
- L'adossement recherche en réalité un peu faible.
- Le faible recrutement d'étudiants de lettre ou histoire de l'art, qui pourraient apporter à l'activité « gestionnaire » leur sensibilité et leurs connaissances héritées de leur formation initiale.
- La possibilité d'accès direct en M2 de la spécialité CCI sans l'obtention préalable d'un diplôme de master.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Bien qu'à une seule spécialité spécifique (en dehors de CCI partagée entre plusieurs mentions), cette mention se justifie pleinement, essentiellement parce qu'elle requiert un pilotage extrêmement particulier. Il serait donc bienvenu de poursuivre les efforts permettant de renforcer encore sa qualité, notamment en donnant un peu plus de réalité à son adossement recherche. Il serait nécessaire d'exiger l'obtention d'un diplôme de master avant l'inscription en M2 pour la spécialité CCI.

Appréciation par spécialité

Administration des institutions culturelles

Cette mention n'ayant qu'une spécialité « Administration des institutions culturelles » autre que CCI, voir l'appréciation de la mention.

Compétences complémentaires en informatique

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Compétences complémentaires en informatique » (CCI), commune à plusieurs mentions de master en économie et gestion d'Aix-Marseille Université, propose un complément de formation en informatique à vocation professionnalisante autour de la conception des systèmes d'information. Elle vise à initier aux outils de développement et aux méthodologies de conception des applications logicielles et à leur gestion, en s'appuyant sur les compétences de l'équipe pédagogique de la filière « Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises » (MIAGE). Elle comporte deux semestres dont le second est dédié à un stage en entreprise. Elle est accessible après une première ou une deuxième année de master dans une discipline autre que l'informatique. Une spécialité avec le même nom et un objectif similaire mais un contenu légèrement différent, est proposée au sein des mentions de master du domaine « Sciences, technologies, santé ».

- Indicateurs :

Effectifs constatés	NR
Effectifs attendus	20
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette spécialité propose une formation pour la maîtrise de l'outil informatique en complément d'une formation métier ou disciplinaire en économie et gestion autre que la mention MIAGE. Elle intègre des enseignements variés couvrant la programmation, la conception logicielle, les systèmes d'information, les bases de données... L'expérience nationale montre qu'une telle offre de formation est pleinement justifiée.

La formation est intégrée comme « spécialité » au sein d'autres mentions disciplinaires (en économie et gestion), et elle est accessible à l'issue de la première ou de la deuxième année du master. En l'absence d'articulation avec la discipline de la mention d'accueil, et bien qu'elle s'appuie sur les compétences de l'équipe pédagogique de la mention MIAGE, il est difficile de l'envisager en lieu et place de la deuxième année d'une mention de master relevant par exemple des sciences humaines, du droit, de l'économie ou de la gestion. Il serait plus cohérent de la proposer aux titulaires d'un master afin de favoriser leur insertion professionnelle.

L'analyse chiffrée du fonctionnement des dernières années n'est pas réalisée. Le flux attendu n'est pas argumenté.



- Points forts :
 - La spécialité est pleinement justifiée et s'appuie judicieusement sur les compétences de l'équipe pédagogique de la mention MIAGE, malgré sa spécificité.
 - Ce type d'offre de formation a été adopté par plusieurs universités à travers la France, ce qui lui donne une visibilité nationale.
 - L'effectif de 25 inscrits par an sur 80 demandes semble confirmer son attractivité.
- Points faibles :
 - La non exigence préalable d'un M2 n'est pas cohérente avec l'objectif de la formation ni avec l'analyse proposée dans le dossier.
 - Aucun résultat sur l'évaluation des enseignements n'est fourni.
 - Aucun bilan de fonctionnement de la spécialité n'est réalisé (insertion des diplômés, origine des étudiants...).
 - L'articulation et le positionnement par rapport à la spécialité de même nom CCI proposée dans les autres mentions, notamment du domaine « Sciences, technologies, santé », ne sont pas précisés, bien que le dossier y fasse référence.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Pour améliorer la cohérence de l'offre de formation avec les objectifs annoncés, cette spécialité devrait être proposée en complément d'un master d'une mention disciplinaire. La définition de parcours au sein d'une seule spécialité CCI et prenant en compte la formation d'origine, clarifierait l'offre de formation globale.

Il faudrait lever l'ambiguïté concernant l'appellation des deux propositions de spécialité CCI aux contenus et aux applications différentes, l'une destinée plutôt au domaine « Sciences, technologies, santé », l'autre au domaine « Droit, économie, gestion ».